

ACCREDITATION DES MEDECINS ET DES EQUIPES MEDICALES
RECOMMANDATION GENERALE

DOCUMENT INTRODUCTIF

Recommandations nationales Antibioprophylaxie

REC_2008_000222

Date de validation : 28 janvier 2008

Chirurgie Plastique Reconstructrice et Esthétique

1 Champ d'application

1.1 Caractéristique des patients

Tout type de patient

1.2 Type de prise en charge

Hospitalisation, ambulatoire

1.3 Diagnostic(s) principal(aux) avant la survenue de l'événement

Tout diagnostic conduisant à une intervention chirurgicale

1.4 Intervention(s) concernée(s)

Tout type d'intervention

2 Description

2.1 Type de recommandation

Rappel d'une Recommandation professionnelle.

2.2 Délai maximal de réalisation par les médecins

Un an.

2.3 Résumé

L'infection est un risque permanent en chirurgie, surtout en cas de chirurgie prothétique. L'antibioprophylaxie bien conduite peut permettre de réduire le taux d'infection pour atteindre un chiffre entre 1 et 2%). Les bactéries présentes sur le site opératoire sont peu nombreuses mais peuvent proliférer. Elles trouvent dans la plaie opératoire un milieu favorable et l'acte chirurgical induit des anomalies des défenses immunitaires. L'objectif de l'antibioprophylaxie en chirurgie est de s'opposer à la prolifération bactérienne afin de diminuer le risque d'infection postopératoire et dans le cas où la préparation de la peau et l'installation au bloc opératoire ont fait l'objet des soins et précautions d'usages selon les protocoles du service et avec la traçabilité dans le dossier.

L'antibioprophylaxie s'applique à certaines chirurgies "propres" ou "propre-contaminées".

L'efficacité de l'antibioprophylaxie est prouvée pour de nombreux actes chirurgicaux, mais sa prescription doit obéir à certaines règles, établies au gré des nombreuses études menées sur ce sujet : elle doit utiliser un antibiotique adapté à la fois à la cible bactériologique et à l'intervention concernée, afin d'obtenir des concentrations tissulaires efficaces sur le site de l'infection potentielle.

Elle doit être débutée avant l'acte chirurgical, de manière à ce que l'antibiotique soit présent avant que ne se produise la contamination bactérienne. La durée de la prescription doit être brève, afin de réduire le plus possible le risque écologique de germes résistants entraîné par toute antibiothérapie.

3 Périmètre d'applicabilité

3.1 Recommandation inter-spécialités

Non à ce stade en l'absence de réunion de la commission inter-spécialité

3.2 Périmètre d'applicabilité

Tous les champs d'activité de la spécialité